

# CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Cher Membre,

Par la présente, nous vous informons que l'Assemblée Générale de notre Société de Tir, se tiendra le vendredi 24 septembre 2021 à 19h00 au Foyer Municipal de Petite-Rosselle. Il est situé en face de l'Eglise, dans la rue de l'Eglise.

## ORDRE DU JOUR

Rapport moral  
Rapport sportif  
Rapport secrétariat  
Rapport financier  
Rapport réviseurs des comptes  
Vote du comité  
Questions - Réponses

La renouvellement de la cotisation de la saison 2021/2022 se monte à 180.00 euros pour les adultes et est libre pour les jeunes nés après le 01 janvier 2002.

Attention, il est absolument impératif de présenter une attestation médicale lors de la souscription de la nouvelle licence.

Pour mémoire, la cotisation 2021/2022 doit être réglée au plus tard le 03 octobre 2021, conformément à la deuxième résolution de notre Assemblée Générale du 11 octobre 2013. Toute cotisation payée après cette date sera majorée de 10%.

Vous pouvez régler votre cotisation 2021/2022 soit en passant au Club House, soit en envoyant votre attestation médicale ainsi qu'un chèque libellé au nom de la « Société de Tir de Petite-Rosselle » au secrétaire Monsieur GNAEGY Roland, 248 rue du Fahrenberg, 57600 OETING.

Nous vous prions de recevoir, cher Membre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Comité

**PROCURATION**

(Uniquement valable si vous êtes à jour de votre cotisation 2021/2022)

Je soussigné ..... donne par la présente  
procuration pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la  
Société de Tir de Petite-Rosselle du 24 septembre 2021 à  
.....

2021

Fait à .....le ..... / ..... /

Signature .....